



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection de l'éducation
nationale
ASH Adaptation

2019-2020

Affaire suivie par
Evelyne OLIVIER

Téléphone
02 62 92 99 30
Fax
02 62 20 25 31
Courriel
ce.9740061Y@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 25 NOV. 2019

Le recteur

à

Madame l'IEN-IO
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
Monsieur le médecin de l'éducation nationale
Madame la présidente de l'ANPEIP

Objet : dispositif pour élèves à haut potentiel au lycée Bellepierre – rentrée 2020

Références : circulaire 2007-158 du 17-10-2017
circulaire 2009-168 du 12-11-2009

P.J. : Fiche de parcours de scolarisation de l'élève

Dans le cadre de l'Ecole inclusive et de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, un dispositif académique destiné à la scolarisation des élèves à haut potentiel est installé au lycée Bellepierre à Saint-Denis. Il a vocation à accueillir 45 élèves à haut potentiel de l'académie admis de la seconde à la terminale d'enseignement général, soit 15 élèves par niveau, avec un objectif d'accompagnement dans un parcours scolaire ambitieux, de réussite et de préparation aux études post bac.

Par ailleurs, une continuité post troisième pourra être faite avec les collèges dans lesquels existe déjà ce type de dispositif.

Modalités d'admission

Le dossier est à constituer avec les pièces suivantes : une fiche à compléter (page 3), une demande écrite argumentée de la famille, un bilan scolaire obligatoire (livret scolaire unique, PPRE, écrits rédigés : bilan d'équipe éducative, bilan de compétences, points d'appui et de fragilité, description du comportement, etc.), un bilan psychologique et un test psychométrique analysé et commenté de moins de 2 ans. Les tests psychométriques seront réalisés en priorité par les psychologues de l'éducation nationale. Ceux réalisés par des professionnels certifiés seront transmis par les familles directement à la circonscription ASH. Il ne sera pas nécessaire de réactualiser les tests psychométriques des élèves sortant des dispositifs académiques collège qui solliciteraient une poursuite de scolarité en dispositif lycée.

Tout autre document jugé utile à l'instruction du dossier peut être joint. Les dossiers seront transmis par les établissements à l'inspection ASH-Adaptation **au plus tard le 10 avril 2020** à l'adresse suivante :

IEN ASH Adaptation – 43 rue Léopold RAMBAUD – 97490 SAINTE-CLOTILDE.

Les dossiers seront examinés par une commission académique qui accordera si nécessaire une dérogation de secteur en fonction des places disponibles. Cependant, les déplacements seront à la charge des parents en cas de dérogation.

A l'issue des travaux de la commission, les parents seront informés de la décision de la commission et l'affectation se fera dans le lycée de secteur si l'avis est négatif.

Une attention particulière sera apportée aux élèves EHP qui ne seront pas retenus par la commission par le biais d'un suivi spécifique (adaptations diverses), par un accompagnement éventuel sous forme de formation en direction des équipes pédagogiques par madame Lebeau, chargée de mission EHP.



2/3

Calendrier	Procédure
Décembre 2019	Transmission de la circulaire. Information aux familles concernées.
6 mars 2020	Remontée obligatoire à l'inspection ASH de Saint-Denis des listes prévisionnelles des élèves effectuant une demande d'accueil spécifique EHP au lycée.
Avril 2020	Constitution des dossiers - Fiche de candidature élève - Demande écrite des parents - Bilan scolaire - Bilan psychologique - Tests psychométriques commentés sous enveloppe - Autres documents
10 avril 2020	Date butoir de la transmission des dossiers à l'inspection ASH.
24 avril 2020	Commission académique

Je vous remercie pour votre bienveillance en direction des élèves à besoins éducatifs particuliers dans une logique inclusive.

Pour le recteur et par délégation
l'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

Jean-François SALLES



**Parcours de scolarisation de l'élève à haut potentiel
Académie de la Réunion**

3/3

Demande effectuée par :
Le :

Renseignements concernant l'élève :

Nom: Prénom:
Né(e) le: Sexe: F o M o
Etablissement fréquenté: Classe:
Niveau de classe demandé:

Renseignements concernant la famille :

Nom et prénom du responsable légal:.....
Adresse:.....
Code postal: Ville:
Tél: 0262..... GSM: 06.....
Email :

PARCOURS SCOLAIRE (à renseigner **obligatoirement** en nombre d'années)

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2

6ème	5ème	4ème	3ème	2nd	1ère	Tle

RECAPITULATIF DES DIFFERENTES PRISES EN CHARGE

Aides mises en place dans la classe, dans le cycle, dans l'établissement
Effets constatés

Suivi à l'extérieur (psychologue, CMPP, orthophoniste, ergothérapeute, ...)

Remarques particulières